

## DETERGENT DEGRAISSANT PAE ECOCERT\*

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation DETERGENT DEGRAISSANT PAE ECOCERT\*  
Nom chimique  
Type de produit Mélange  
Code produit PUREGRAISPAE1

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Produit prêt à l'emploi
- Détergent dégraissant alimentaire
- Usage professionnel de nettoyants universels pour le nettoyage et l'entretien de toutes surfaces
- Ecodétergent certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

Usages déconseillés

- Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

OBIOSEED  
Parc d'activités du Plateau de Signes  
94 Allée d'Helsinki  
83870 SIGNES France  
Téléphone : 0494241414 Fax 0498000590  
Site web <https://obioseed.com/>  
sécurité contact : 0494241414 [contact@obioseed.com](mailto:contact@obioseed.com)

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Not Classified	Non classé
----------------	------------

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Aucun  
Pictogrammes : Aucun  
Mentions de danger : Aucun  
Conseils de prudence : Aucun  
Phrases EUH

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
--------	---

## DETERGENT DEGRAISSANT PAE ECOCERT\*

### Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

#### Contient :

- moins de 5% : agents de surface amphotères, agents de surface non ioniques

### 2.3 - Autres dangers

#### Substance PBT.

- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance PBT conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

#### matière vPvB.

- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

#### Autres dangers n'entraînant pas la classification

- Aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
potassium carbonate INCI : POTASSIUM CARBONATE	n°CAS : 584-08-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 209-529-3 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119532646-36-XXXX	1 - 5	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

#### En cas d'inhalation

- aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### Après contact avec la peau

- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec les yeux

- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

#### En cas d'ingestion

- 1 - Ne JAMAIS faire VOMIR ou faire BOIRE la victime  
- 2 - Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison en précisant le produit.  
- 3 - Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
- 4 - En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons.  
- 5- En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

## DETERGENT DEGRAISSANT PAE ECOCERT\*

- 6- En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin ou le centre antipoison en précisant le produit pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier si besoin.

### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.

### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Consulter son médecin traitant et lui montrer cette fiche de données de sécurité

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- 1 - Feux de classe B:
- 2 - Extincteur à poudre (sèche polyvalente ABC et poudre BC)
- 3 - Extincteur au CO2
- 4 - Eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- 5 - Mousse
- 6 - Sable
- 7 - Couverture anti-feu

Moyens d'extinction inappropriés

- 1 - Les extincteurs à eau pulvérisée sans additifs, sauf pour les feux inflammables qui possèdent un point éclair supérieur à 100°C
- 2 - Jet d'eau pulvérisée
- 3 - L'eau n'est pas à utiliser sur les liquides moins denses que l'eau

### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé

Produits de décomposition dangereux - Ne pas respirer les fumées. Les produits de combustion peuvent contenir du monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO2), oxyde d'azote (NO), dioxyde d'azote (NO2)

### 5.3 - Conseils aux pompiers

- \* Principales mesures de lutte contre l'incendie:

- 1- L'intervention doit se faire avec le port de bottes, les gants, une protection des yeux et du visage, un appareil respiratoire autonome et une combinaison adaptés aux substances chimiques

- 2- Supprimer le combustible.

## DETERGENT DEGRAISSANT PAE ECOCERT\*

- 3- Prévenir l'échauffement des conteneurs à l'aide de rideaux d'eau ou d'un écran thermique.
- 4- Isoler la zone impactée.
- 5- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- 6- Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts et les cours d'eau, à traiter comme un déchet dangereux.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

- \*Procédure en cas de déversement
- 1- Alerter / évacuer les personnes dans le périmètre immédiat.
- 2- Couper la source du déversement et les sources d'ignition et de chaleurs
- 3- Fermer les portes ou barrer la zone avec rubalise.
- 4- Revêtir les équipements de protection individuelle approprié (voir rubrique 8).
- 5'- Confiner et couvrir le déversement avec des granulats absorbant adéquats (voir 6.3).
- 6'- Récouter les granulats absorbants dans un fût en vue de leur élimination(voir rubrique 13). Nettoyer abondamment la région souillée avec de l'eau.

##### Pour les secouristes

- Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

#### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- 1 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- 2 - Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos
- 3 - Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets

#### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Méthodes et matériel de confinement

- \* Mise en place d'une enceinte de protection : utiliser les boudins, feuilles absorbantes et coussins pour les déversements mineurs et les barrages, rouleaux absorbants pour les déversements majeurs.
- \*Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- \*Couverture des égouts : utiliser des tapis obturateurs, sauf si le bâtiment est sur rétention et que les égouts sont reliés à des cuves de rétention.

##### Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- \*Se reporter à la rubrique 13 pour la gestion des absorbants contaminés
- \*Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours
- \*Se reporter à la rubrique 5 pour les mesures de lutte contre l'incendie
- \*Se reporter à la rubrique 8 pour les équipements de protection individuelle

## DETERGENT DEGRAISSANT PAE ECOCERT\*

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Recommandation

- Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

##### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- \* Lire l'étiquette ou la notice avant toute utilisation et respecter les instructions d'emploi spécifique à chaque usages.
- \*Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- \*Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.
- \*Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- \* Se laver les mains après chaque utilisation
- Pulvériser à 30cm des surfaces à traiter
- utilisation en spray

#### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- \* Stocker à température ambiante dans l'emballage d'origine bien fermé
- \*Protéger contre: Forte chaleur
- \*Température de stockage: 5-40°C
- \*Durée de stockage maximale: 24 mois

#### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Consulter la fiche technique et l'étiquette pour plus de détails sur la mise en oeuvre du produit.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 - Paramètres de contrôle

##### DNEL / PNEC

##### **potassium carbonate (584-08-7)**

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL aigu par inhalation	10 mg/m3	Travailleurs	Local
DNEL long terme par inhalation	10 mg/m3	Travailleurs	Local
DNEL long terme par inhalation	10 mg/m3	Consommateurs	Local
DNEL long terme dermique	16 mg/cm <sup>2</sup>	Travailleurs	Local
DNEL long terme dermique	8 mg/cm <sup>2</sup>	Consommateurs	Local

#### 8.2 - Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

- Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Si le produit est utilisé dans les conditions normales d'utilisation le port d'EPI n'est pas nécessaire.
- Protection oculaire: en cas de transvasement

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## DETERGENT DEGRAISSANT PAE ECOCERT\*

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide	Aspect	Liquide limpide
Couleur	Légèrement jaune	Odeur	sans odeur
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		10,3 < V < 11,3 pHmètre Mettler Toledo Five Easy, 20°C	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		> 62 °C Aucune substance contenue dans le mélange n'est inflammable	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		1,01 < V < 1,03 @20°C	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

#### Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	0 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

## DETERGENT DEGRAISSANT PAE ECOCERT\*

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 - Conditions à éviter

- Conserver à l'écart de la chaleur.  
- Ne pas mélanger avec d'autres produits

### 10.5 - Matières incompatibles

- Incompatible avec les acides forts et les oxydants forts

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.  
- Se référer à la rubrique 5.2 pour les produits de combustion.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

potassium carbonate (584-08-7)	
LD50 oral (rat)	> 2000 mg/kg (espèce mâle et femelle) OCDE ligne directrice 401
LD50 dermal (rabbit)	> 2000 mg/kg (espèce mâle et femelle) US EPA Pesticide Assessment Guidelines
LC50 inhalation vapours (rat)	< 4,96 mg/l (espèce mâle et femelle) US EPA Pesticide Assessment Guidelines

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

## DETERGENT DEGRAISSANT PAE ECOCERT\*

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

### 11.2 - Informations sur les autres dangers

- La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

- Effets interactifs: Pas de données sur les effets interactifs des différentes substances présentes dans le mélange.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 - Toxicité

#### Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

#### Toxicité : Substances

potassium carbonate (584-08-7)	
EC50 48 hr crustacea	200 mg/l (Daphnia pulex (Daphnie); 48 h) (Essai en statique; FIFRA Guideline 72-1)
LC50 96 hr fish	68 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (Essai en dynamique; FIFRA Guideline 72-1)
NOEC chronic fish	33 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (Essai en dynamique; FIFRA Guideline 72-1)

## DETERGENT DEGRAISSANT PAE ECOCERT\*

NOEC chronic crustacea	120 mg/l (Daphnia pulex (Daphnie); 48 h) (Essai en statique; FIFRA Guideline 72-1)
------------------------	---

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance PBT conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Ce mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien pour les organismes non cibles, étant donné qu'elles ne répondent pas aux critères énoncés dans la partie B du règlement (UE) 2017/2100

### 12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

#### Méthodes de traitement des déchets

- 1- Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.
- 2- La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.
- 3'- Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Rincer le si nécessaire. Conserver l'étiquette sur le récipient. Déposer dans un bac de tri adapté.

## DETERGENT DEGRAISSANT PAE ECOCERT\*

	- 4- Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
<u>Evacuation des eaux</u>	- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- * Respecter la méthode de traitement en tenant compte de la "Hiérarchie des déchets" : (DIRECTIVE cadre sur les déchets) - 1. Prévention (réduire la consommation, prolongation de la durée de vie, réduire les effets nocifs du déchet ou la teneur en substances nocives) - 2. Préparation en vue du réemploi (contrôle, nettoyage ou réparation en vue de la valorisation des déchets pour une réutilisation sans prétraitement) - 3. Recyclage (retraitement des déchets en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins)
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

#### 14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

#### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

#### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	Aucun
<u>Teneur en COV</u>	0 %

## DETERGENT DEGRAISSANT PAE ECOCERT\*

- \* Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
- \* Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)
- \* Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
- \* Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
- \* Règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants. (POPs): Aucun des composants n'est soumis.
- \* Règlement UE.n° 2019/1148 : Annexe I - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE restrictions (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3): Aucun des composants n'est soumis.
- \* Règlement UE.n° 2019/1148 : Annexe II - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET D'UN SIGNALEMENT: Aucun des composants n'est soumis.
- \* Règlements UE n° 273/2004 et UE : 111/2005 sur les précurseurs de drogues: Aucun des composants n'est soumis.

### Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :

- moins de 5% : agents de surface amphotères, agents de surface non ioniques

Site web <https://obioseed.com/>

### 15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit

- \*Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
4	06/06/2023		Mise à jour composition
3,21	02/06/2023		Mise à jour REACH Annexe II
3,2	27/01/2021		

bibliographie

ECHA

Sources de données:

Fournisseur

Textes des phrases réglementaires

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Not Classified	Non classé
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée - Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)

Indications de stage professionnel

- Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

## DETERGENT DEGRAISSANT PAE ECOCERT\*

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Conforme à l'Annexe II du règlement REACH modifié par le RÈGLEMENT (UE) N°878/2020 du 18 juin 2020

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

\*\*\* \*\*